

Agenda 2000 : pré-adhésion, coordination de l'assistance aux pays candidats

1998/0094(CNS) - 19/11/1998 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Suite à la confirmation par le commissaire, M. Hans van den BROEK, de ce que la Commission ne pouvait accepter tous les amendements adoptés par la plénière, le rapporteur, M. Enrique BARON CRESPO (PSE, E), a demandé et obtenu le renvoi de son rapport en commission en espérant une attitude plus souple de la Commission à l'égard de ses demandes. Par ses amendements, le Parlement insiste principalement sur : -la nécessité de renforcer l'efficacité et le contrôle de l'aide octroyée. Dans ce contexte, le Parlement affirme que la participation des Etats bénéficiaires au financement des investissements devrait être systématiquement exigée afin d'assurer un meilleur impact économique des interventions communautaires; -une plus grande attention dans les financements accordés au rétablissement et au renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie dans les pays candidats; -un plus grand souci accordé à la coordination (y compris avec les Etats membres); -une plus grande périodicité des rapports de la Commission (annuels et non biennaux); -une plus grande association du Parlement à la gestion des partenariats de pré-adhésion, notamment à travers une participation aux travaux du comité de coordination. Enfin, le Parlement considère comme inopportun que PHARE puisse financer des mesures dans le domaine de l'environnement, des transports et du développement agricole et rural. Il suggère que PHARE se charge de la sécurité nucléaire.